



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018.

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit donner un avis public lorsqu'un changement survient au calendrier établi pour les séances régulières de l'année courante.

Par conséquent, **AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 juillet 2018, se tiendra mardi le 10 juillet 2018.

Donné à Upton, ce 8^e jour mai 2018,

La Directrice générale,



Cynthia Bossé


AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
Certificat de Publication

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 8^e jour du mois de mai 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir :

1. au bureau municipal;
2. sur le site internet de la Municipalité;
3. dans l'édition de mai 2018 du journal municipal «Le Bavard».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de mai de l'an 2018

La Directrice générale,


Cynthia Bossé